

Menace sur mon futur poste

Par bacchus49

Bonjour,
j'ai démissionné en mars dernier, malheureusement durant mon préavis je n'ais pas respecté la clause de confidentialité. J'ai apporté à mon futur employeur des dossiers (10 environ) pour le mandater à la demande de mes clients. Mon exemployeur m'a dispensé de mon préavis de suite. Le problème est que il a menacé mon futur employeur de porter plainte au cas si je suis embauché. Je suis dans l'embarras complet, je me retrouve sans emploi et sans allocation chômage ! En sachant que j'ai avoué ma faute et qu'il n'y a eu aucun préjudices financiers dans cette affaire. Les dossiers ont été restitués, je me suis excusé et demande à être sanctionné si une sanction est prise, et non pas mon futur employeur. Mon ex-employeur a t-il le droit de menacer mon futur employeur ? Est-ce de la diffamation ? Que risque mon futur employeur si il m'embauche ? Une solution à l'amiable est-il possible entre les 2 employeurs ?merci pour vos réponses.